

Bilan de l'action du Gouvernement fédéral après un an de coalition MR/NVA

Voici un bientôt un an que le Gouvernement MR/NVA a été porté sur les fonds baptismaux.

L'année qui s'est écoulée depuis la prestation de serment du Gouvernement MR/NVA a donc vu le paysage politique belge profondément transformé suite à la mise en place d'une coalition inédite.

Après les renoncements maintes fois soulignés de l'accord de Gouvernement eu égard aux engagements pris pendant la période électorale (« on ne touchera pas à l'âge de la pension », « on ne touchera pas à l'index »...), il nous a paru utile de dresser un premier bilan des politiques menées jusqu'ici : des acquis « engrangés », des chantiers entamés, des friches laissées à l'abandon...

Comme le rappelle un « Belga » du 25 août dernier, « l'équipe Michel s'était quittée au mois de juillet en ayant engrangé les grands principes d'une réforme très attendue : le virage fiscal. Les négociations ont toutefois laissé des traces entre les partenaires de la coalition suédoise et le vice-Premier ministre CD&V, Kris Peeters, attend du Premier ministre qu'il rétablisse la confiance au sein du "kern". Une réconciliation de façade semble avoir eu lieu lors du Conseil des Ministres du 28 août 2015.

Force est de constater qu'un « parfum de crise » plane à l'entame de cette nouvelle année pour le Gouvernement alors même que la suédoise doit aborder une série de problèmes urgents qui lui sont dictés par l'actualité (gestion de l'accueil des migrants, concrétisation du tax shift, rentrée sociale, approvisionnement en électricité, financement de la SNCB ...).

Mais revenons sur le bilan. La priorité définie par le Gouvernement lui-même est la croissance de l'emploi. Il nous a dès lors paru utile d'entamer notre analyse par le volet social de la politique fédérale.

I. Emploi et protection sociale

Les mesures que nous qualifions de « négatives » (en ce sens qu'elles suppriment des droits existants) sont plus nombreuses et ont un impact bien plus significatif (ex. saut d'index et suppression du bonus pension) que les mesures positives qui, pour beaucoup, sont en fait de « simples » exécutions de ce que les partenaires sociaux ont décidé et ainsi ne véhiculent pas véritablement une vision du Gouvernement lui-même en matière sociale.

La mesure « phare » décidée par le Gouvernement MR/NVA est le **saut d'index**. Le Gouvernement le justifie par la nécessité de restaurer notre compétitivité salariale par rapport à nos voisins. La volonté affichée est clairement de ne pas perdre des emplois et d'en créer de nouveaux (59.000 selon les premiers chiffres annoncés, depuis revus à la baisse). Par cette mesure, le MR renie une fois de plus ses promesses électorales. Pour le cdH et de nombreux acteurs, le saut d'index est une mesure contreproductive, inéquitable (pas appliqué aux loyers) et inutilement provocatrice à l'égard des syndicats.

En matière de **pensions**, le Gouvernement a décidé de postposer l'âge légal de la pension (67 ans en 2030), en reculant l'âge de la retraite anticipée (63 ans et 42 années de carrière dès 2019) et en rendant moins accessibles les crédits-temps fin de carrière (60 ans en 2019) et les prépensions (62 ans et 40 années de carrière). L'idée est d'allonger la durée de la carrière pour mieux financer les retraites dans le futur.

Cette décision relève d'un non-sens, dès lors que l'âge effectif de retrait du marché du travail est largement inférieur (59 ans), et qu'elle ne s'accompagne pas d'une réforme globale de la politique d'emploi. Lors des débats parlementaires, le cdH a mis en exergue les nombreux points négatifs, notamment :

- la relativité des estimations du Gouvernement à long terme. Le danger est qu'il en oublie l'urgence d'aujourd'hui : le financement des départs massifs à la pension de la génération du papy-boom (génération entre 50 et 70 ans aujourd'hui) ;
- l'atteinte aux droits des femmes, lesquelles sont nettement plus discriminées;
- l'absence de politique d'aménagement de l'emploi des 55-65 ans, dont le taux de chômage est élevé ;
- l'absence de mesures spécifiques pour les métiers lourds.

Concrètement, le problème a été abordé dans le mauvais sens et le Gouvernement a favorisé une perspective purement comptable, et non sociale.

A cet égard, le cdH s'est toujours exprimé en faveur de la poursuite des efforts visant à rehausser progressivement l'âge effectif du départ à la pension, à favoriser le bien-être au travail, à veiller à la qualité des fins de carrière et à augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés (meilleure offre, meilleur

accompagnement). De nombreux amendements ont été déposés par le cdH afin de corriger les aspects inacceptables de la réforme.

Reste encore à modaliser le système, en particulier en s'accordant sur la notion de pénibilité de certains métiers (métiers « lourds ») dès lors susceptibles d'échapper au recule de l'âge de la retraite à 67 ans. Le Comité national des pensions mis en place par l'actuel gouvernement est chargé de faire des propositions en la matière...

A. Mesures « positives » ou « acceptables » car exécutant l'accord des partenaires sociaux

1. Droit au chômage temporaire après 65 ans en cas d'absence de droit à la pension.
2. Renforcement de la réduction groupe-cible premiers engagements.
3. Suppression des plafonds de revenus en cas de cumul avec une pension de retraite pour les pensionnés de 65 ans ou pour ceux qui comptent 45 années de carrière dans les secteurs public et privé.
4. Instauration de la marge maximale pour l'évolution du coût salarial pour les années 2015 et 2016 en exécution des accords conclus entre partenaires sociaux.
5. Exécution des accords conclus entre partenaires sociaux quant aux derniers éléments du statut unique ouvriers-employés.
6. Exécution des accords conclus entre partenaires sociaux en ce qui concerne l'enveloppe bien-être 2015-2016.
7. Augmentation du nombre d'heures qu'il est permis de prester le samedi dans le secteur de la construction.
8. Réintroduction de la dispense de disponibilité en matière de chômage pour les aidants proches.
9. Création d'un comité national des pensions, d'un centre d'expertise et d'un conseil académique.
10. Législation en vue des élections sociales de 2016.
11. Révision à la hausse de la pension minimale des indépendants.
12. Octroi automatique du maximum à facturer social aux enfants handicapés jusqu'à l'âge de 21 ans (à partir de 2014).
13. Droit aux soins médicaux pour les indépendants qui sont contraints de mettre un terme à leur activité.
14. Proposition de résolution demandant au Gouvernement de renforcer le contrôle des travailleurs détachés, d'instaurer une responsabilité solidaire au donneur d'ordre en cas de fraude commise par un sous-traitant en Belgique et d'améliorer les conditions salariales lors du détachement.

B. Mesures « négatives »

1. Suppression des allocations en cas de crédit-temps sans motif (à noter toutefois une extension de la durée dans la plupart des autres cas de 36 à 48 mois) et des possibilités de proratisation de la période de crédit-temps (i.e. passage à un crédit fixe de 36 ou 48 mois).

2. Durcissement en matière de disponibilité pour le marché de l'emploi des chômeurs âgés et des bénéficiaires d'un chômage avec complément d'entreprise.
3. Durcissement en ce qui concerne les conditions d'accès des régimes de chômage avec complément d'entreprise.
4. Abaissement l'âge maximum auquel les allocations d'insertion peuvent être demandées pour la première fois de 30 à 25 ans.
5. Suppression de la dispense de disponibilité pour raisons sociales et familiales (voir toutefois correction apportée pour les aidants-proches dans le point précédent).
6. Diminution du montant des allocations de chômage temporaire.
7. Adaptation du calcul de l'allocation de garantie de revenus pouvant mener à une diminution du montant de l'allocation.
8. Suppression du paiement du complément d'ancienneté en matière de chômage.
9. Suppression progressive de la bonification pour diplôme à partir de 2016 dans le secteur public.
10. Suppression du bonus de pension : secteurs public et privé.
11. Saut d'index.
12. Suspension temporaire de l'exécution de la réglementation relative à l'effort de formation.
Report de l'augmentation du Maribel social (*i.e.* réductions de cotisations patronales dans le secteur non marchand) en 2016.

C. Mesures prévues dans l'accord et non encore exécutées

1. Révision de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité (voir page 7 de l'accord de Gouvernement).
2. Réductions de charges patronales (voir page 7 de l'accord de Gouvernement).
3. Modernisation du droit du travail (voir pages 10 et s. de l'accord de Gouvernement).
4. Encouragement à la participation au marché du travail (voir pages 14 et s. de l'accord de Gouvernement).
5. Réinsertion des personnes qui sont en incapacité de travail (voir pages 15 et s. de l'accord de Gouvernement).
6. Rendre le marché du travail inclusif (voir pages 17 et s. de l'accord de Gouvernement).
7. Réforme des pensions : système à points, pension à temps partiel, prise en compte des métiers lourds,... (voir pages 28 et s. de l'accord de Gouvernement).
8. Démocratisation des pensions complémentaires (voir pages 39 et s. de l'accord de Gouvernement).
9. Lutte contre la fraude sociale et le dumping social (voir pages 53 et s. de l'accord de Gouvernement).

Les prochaines discussions sociales se dérouleront sur fond de contestation sociale. Les syndicats organiseront une grande manifestation nationale le 7 octobre, à une semaine de la première séance plénière de la Chambre traditionnellement consacrée à la déclaration de politique générale du chef de gouvernement. Le dialogue a néanmoins repris au sein du Groupe des dix qui a

quelques dossiers à son agenda: réforme des pensions, "travail faisable" et loi de 1996 sur la formation des salaires et la compétitivité des entreprises. Reste à voir quelle est la latitude dont disposerons les partenaires sociaux face à un gouvernement qui, jusqu'à présent, à tout mis en œuvre pour casser la concertation sociale.

II. Budget, finances et lutte contre la fraude fiscale

Sur le plan fiscal, ce Gouvernement s'était engagé à procéder à un grand glissement de la fiscalité du travail vers d'autres sources d'imposition. Objectif du tax shift : réduire les charges salariales pour doper la compétitivité, l'emploi et le pouvoir d'achat. Cette réduction des charges patronales serait financée par un relèvement de la TVA sur l'électricité (de 6 à 21 %), une augmentation des accises sur le diesel, les alcools, le tabac, les sodas et une hausse du précompte mobilier.

Le Gouvernement ne cesse de parler d'une réduction des charges patronales de 33 à 25 %. En réalité, on n'en est plus là depuis belle lurette. En effet, comme le rapporte le journal « Le Soir » de ce 27 août, « les précédents Gouvernements ont déjà accordé 5 milliards de réduction de cotisations (et six milliards de subventions salariales). Le taux effectif moyen serait aujourd'hui de 26 ou 27 %. A l'horizon 2018, la suédoise prévoit des baisses de cotisations supplémentaires, à concurrence de 1,3 milliards, qui s'ajouteront aux 960 millions prévus dans le Pacte de compétitivité annoncé peu avant la fin de la législature précédente – soit un total de 2,3 milliards ».

Après des mois de suspense, les partis de la majorité annoncent en fait qu'ils sont arrivés à un accord pour un montant total de 7,2 milliards. Pour arriver à ce montant, le gouvernement additionne les 3,6 milliards de nouvelles mesures aux mesures déjà décidées en octobre 2014 (Frais professionnels forfaitaires + Pacte de compétitivité = 2,5 milliards) et janvier 2015 (Enveloppe Bien-être 1,2 milliard).

Les 3,6 milliards de nouvelles recettes serviront à renforcer la compétitivité (2 milliards) et à augmenter le pouvoir d'achat (1,7 milliard). Les mesures visant à augmenter le pouvoir d'achat sont d'une part l'augmentation du forfait pour frais professionnels déductibles (900 millions) déjà décidée en 2014 et une autre mesure à l'impôt des personnes physiques pour un montant de 800 millions dont les modalités restent à définir.

Parmi les nouvelles sources de recettes, on l'a dit, l'augmentation de la fiscalité sur la consommation a été privilégiée par rapport à une augmentation de la fiscalité sur les revenus du capital. La TVA sur l'électricité repassera de 6% à 21%. Les accises sur les boissons alcoolisées (hors bière), le diesel, le tabac et les sodas seront également augmentées.

La mise en oeuvre de ce "tax shift", couplée au budget 2016, est attendue par la Commission européenne pour le 15 octobre. Mais tout reste à faire car si le Gouvernement s'est bien entendu sur le montant des grandes enveloppes, il n'a pris encore aucune mesure précise :

- Un des premiers points à éclaircir sera la prise en compte de l'augmentation de la TVA sur l'électricité dans le calcul de l'index. La mesure pourrait en effet anticiper quelque peu l'augmentation des salaires dont le gouvernement a neutralisé une indexation ;
- Au niveau de l'IPP, le Gouvernement a prévu une enveloppe de 1,7 milliard pour réduire l'impôt des bas et moyens salaires. Cette enveloppe devrait s'ajouter aux mesures déjà annoncées à savoir la hausse des frais forfaitaires déductibles et de l'enveloppe bien-être pour les allocations sociales les plus basses (au total donc, 4,2 milliards à l'horizon 2018). Charles Michel a promis que ce 1,7 milliards additionnel se traduirait par une augmentation moyenne du revenu disponible de 100 euros pour les bas et moyens salaires. Comment ? Trois leviers seront utilisés pour y arriver : la suppression de la tranche de 30% d'imposition, l'augmentation de la quotité exemptée d'impôts et/ou des frais forfaitaires, et le bonus emploi, qui concerne les bas salaires. Des évaluations seront réalisées, notamment pour déterminer le prorata de chaque mesure. Une modification du calcul de l'impôt des personnes physiques aura un impact pour le financement de l'entité II, soit les Régions, Communautés et pouvoirs locaux. Le gouvernement fédéral souhaite entendre les remarques des entités fédérées à ce sujet... Nul doute que les Régions ne manqueront pas de veiller au bon respect de la loi de financement.
- D'autres dispositions doivent être précisées, par exemple l'augmentation des accises, la taxe sur les boissons sucrées ou les mesures de lutte contre la fraude.

Pour ce qui est de ce dernier volet, le Gouvernement n'a, jusqu'ici, pris aucune mesure qui vont dans le sens d'une plus grande fermeté. L'annonce d'un nouveau mécanisme de régularisation permanente (le quatrième depuis 2004) censé rapporter 250 millions en 2017, la révision à la baisse de la cotisation sur les commissions secrètes (commission 309%) ou l'instauration d'une taxe au carat pour le secteur diamantaire sont les exemples plus probants d'une complaisance envers les fraudeurs. Dans le même temps, le Gouvernement espère augmenter les recettes de la lutte contre la fraude fiscale mais, ici également, peu de mesures concrètes sont annoncées...

Suite à la révélation des affaires Swissleaks et Luxleaks, il est urgent de mettre en oeuvre les recommandations de la Commission d'enquête sur la grande fraude fiscale (magistrats spécialisés, augmenter les effectifs spécialisés) et d'accorder la priorité à la lutte contre la fraude. En l'absence de nouvelle note de politique générale du Ministre des Finances, la note d'orientation de l'ancienne Secrétaire d'Etat Sleurs à la fraude fiscale est, à cet égard, nettement insuffisante.

A. Manques

1. **Tax Shift** : Concrétisation et mise en œuvre.
2. **Renforcement de la lutte contre la fraude** : Au départ, le Gouvernement misait sur 75 millions de recettes supplémentaires en 2015. Suite à aux ajustements budgétaires, les recettes ont été augmentées de respectivement 100 millions (mars) et 175 millions (juillet). Cependant, aucune mesure concrète n'a été présentée pour renforcer la lutte contre la fraude. Plusieurs mesures vont dans le sens contraire comme le Régime Diamant, la suppression de la cotisation pour commissions secrètes et le rétablissement d'un régime de régularisation permanente.
3. **Renforcement de l'harmonisation fiscale au niveau européen** : le Ministre des Finances a plusieurs fois fait part de fait qu'il était favorable à la concurrence fiscale entre Etats.

B. Réalisations positives

1. **Taxe caïman** : taxation des structures patrimoniales privées (ex : trust) faiblement taxées. Il semblerait que la taxation minimale suffisante serait de 15%. C'est une mesure qui va dans le bon sens. Le gouvernement tablait initialement sur une recette de 120 millions en 2016 et en juillet 2015, l'estimation de la recette a été portée à 260 millions. Ce qui prouve qu'il y avait donc de la marge pour des revenus complémentaires.
2. Mesures pour favoriser **l'investissement dans les start-up** : 30 millions sont prévus dans le budget 2015. Cependant, vu les modalités de la réduction d'impôt, il se peut que ce coût soit sous-évalué.

C. Réalisations négatives

1. **Augmentation de la TVA sur l'électricité** : Le taux réduit de 6% devrait être supprimé dans les prochains jours.... Cette hausse de la TVA sera intégrée dans le calcul de l'index ce qui devrait avoir pour effet d'avancer de quelques mois le saut d'index programmé par le Gouvernement. Pour un ménage moyen (avec une consommation de 3500 kwh), la facture annuelle d'électricité augmentera de 100 euros !
2. **Taxe carat** : Introduction d'une taxe forfaitaire sur le chiffre d'affaire pour le secteur diamantaire. L'objectif serait d'assurer la sécurité juridique et de renforcer la transparence. Il semble plutôt que ce soit un cadeau fait à ce secteur pourtant particulièrement exposé à la fraude.
3. **Révision de la taxation des bonis de liquidation** : Le Gouvernement revoit à la baisse le régime de la taxation des bonis de liquidation. Comme le dit la Cour des Comptes, il s'agit d'une anticipation de recettes au détriment des recettes futures car la taxation est revue à la baisse.

- 4. Suppression de la cotisation 309%.** La cotisation pour commission secrète est revue fortement à la baisse. Ce n'est pas une mesure que va renforcer la lutte contre la fraude fiscale.
- 5. Augmentation des droits de greffe :** Mesure qui va rendre plus compliqué l'accès à la Justice.

D. Points à éclaircir

- 1. Mesure en faveur du pouvoir d'achat** des bas et moyens revenus : contribuables bénéficiaires, dispositif législatif (IPP), entrée en vigueur ?
- 2. Relèvement de la taxation sur les revenus du patrimoine.** Deux mesures ont été annoncées : une hausse du précompte mobilier de 25 à 27 % (rendement escompté : 350 millions) et une taxe sur la spéculation boursière, via la taxation des plus-values sur actions cotées détenues depuis moins de six mois (rendement escompté : 28 millions).
- 3. Taxes « Santé » :** Le gouvernement annonce la mise en place d'une taxe sur les boissons sucrées. Aucun détail n'est connu à ce stade. Le Danemark a introduit une taxe de ce type en 2011 et l'a supprimée en 2012. A l'horizon 2018, les rendements supplémentaires attendus sont les suivants : Alcool (225 millions), Tabac (233 millions), sodas (150 millions). Les belges risquent fort de repasser plus régulièrement les frontières pour s'approvisionner des biens qui chez nous seront surtaxés.
- 4. Hausse de la taxation du diesel :** quelle sera l'augmentation dans un contexte de prix du pétrole en nette baisse ? Un rendement de 300 millions est attendu à l'horizon 2018.
- 5. Mesure en faveur des secteurs à haute technologie dont le secteur automobile :** quelles modalités ?
- 6. TVA sur les bâtiments scolaires et les logements sociaux :** le gouvernement annonce une baisse du taux à 6% en 2016 et évalue celle-ci avec une recette supplémentaire de 30 millions. Cette décision doit être avalisée par le Conseil de l'UE.
- 7. Nouvelle régularisation permanente :** Le gouvernement a annoncé la mise en place d'un nouveau mécanisme de régularisation permanente soit le 4^e dispositif de ce genre depuis 2004.
- 8. Trou budgétaire ?** Comme le rapporte le journal « Le Soir » de ce 27 août, « reste une question sans réponse. L'évolution budgétaire 2015 n'a pas répondu aux prévisions, en dépit d'un léger réveil de la croissance. De plus, l'ajustement budgétaire a été plombé par les piètres rendements des versements anticipés à l'impôt des sociétés (ISOC) au premier semestre : ses recettes sont en recul de 1,5 milliard alors que le ministre des Finances tablait sur une hausse des recettes de l'Isoc milliards cette année par rapport à l'année précédente. Un tuile... et un trou à combler d'urgence ».

III. Sécurité et politique d'asile

Associer ces deux thématiques peut paraître discutable. Il n'en reste pas moins que telle est la volonté du Gouvernement : renforcer le sentiment de sécurité en roulant des mécaniques et en s'affichant intraitable en matière d'asile et d'immigration.

Reste que **l'afflux des demandeurs d'asile** occupera la première réunion du conseil des ministres de ce vendredi 28 octobre. Depuis quelques semaines, le secrétaire d'Etat Theo Francken (N-VA) cherche des solutions pour disposer d'une capacité d'accueil suffisante. Il se refuse à parler de "crise de l'accueil" mais les places manquent et les 20 millions d'euros d'économies imposées à Fedasil semblent intenable.

La gestion de la crise migratoire, suite au brutal afflux de migrants ces dernières semaines, en Europe et en Belgique, sera donc un chantier chaud de la rentrée.

Le Gouvernement a déjà rouvert une série de centres pour réfugiés qui avaient été fermés sous le Gouvernement précédent. Mais les places d'accueil manquent encore cruellement...

Sur le **volet « sécurité »**, le cdH a salué, dans un premier temps, la volonté du Gouvernement fédéral de prendre à bras le corps la question de la lutte contre le radicalisme et l'adoption de mesures qui permettent de lutter avec davantage d'efficacité contre les mouvements radicaux. A cet égard, différentes mesures adoptées par le Gouvernement sont positives et soutenues par le cdH : gel des avoirs des terroristes, mesures spécifiques d'enquêtes, coordination renforcée des organes de sécurité, missions de protection... Certaines mesures s'inscrivent d'ailleurs pleinement dans la continuité de mesures initiées sous le Gouvernement précédent.

Reste que nous avons dû également dénoncer les **économies budgétaires insupportables** réalisées dans des services essentiels (Police, Justice, Sûreté, OCAM, etc). Le Gouvernement indique que les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions de sécurité seront prévus et que l'on utilisera à cet effet la réserve interdépartementale. Une réserve interdépartementale d'ailleurs déjà mainte fois vendue par d'autres ministres (justice, fraude fiscale,...).

A. Les 12 mesures visant à lutter contre le terrorisme

1. Mesures appliquées immédiatement dans la foulée des attentats de Paris et l'opération menée à Verviers :

- **Création d'un Conseil National de Sécurité**
→ AR adopté le 16/01/2015
→ Première réunion le 09/02/2015
- **L'armée dans les rues dès le niveau de menace n°3**
→ 17/01/2015 1^{er} déploiement de militaires.

→13/03/2015 : niveau de la menace ramené à 2 avec une vigilance particulière maintenue au niveau 3 pour certaines institutions et intérêts spécifiques. Le Gouvernement a décidé de ramener à 210 le nombre de militaires dans les rues pour protéger des lieux stratégiques (il était de 300 au moment le plus fort).

→02/04/2015 : présence militaire à Bruxelles et Anvers maintenue jusqu'à la mi-mai (décision à prendre en Conseil des ministres).

→Coût = 1,14 m € par mois. Ce coût est à charge de l'Intérieur.

- **Renforcement de la capacité d'analyse de la Sûreté**

→19/03/2015 : le Ministre Jambon indique que la capacité d'analyse de la Sûreté de l'Etat a été renforcée à travers une loi portant dispositions diverses déjà implémentée.

→01/2015 : 23 agents jusqu'ici chargés de la protection des hautes personnalités vont renforcer les postes provinciaux de la sûreté chargés de l'échange d'informations avec les task forces locales existantes au niveau des différents arrondissements. Ils n'auront pas de fonction d'analyste.

→01/2015 : Jaak Raes, directeur de la sûreté de l'Etat, demande le retour au niveau de personnel de 2008 (+ 150 personnes).

→03/2015 : Rapport du Comité R : la sûreté de l'Etat est noyée sous le flot d'informations liées aux combattants syriens. Il n'y a pas assez de personnel pour traiter une telle masse d'informations et d'autres menaces ne sont pas prises en compte.

2. Mesures adoptées en juillet 2015

Trois projets de loi ont été adoptés à la Chambre dans le courant du mois de juillet 2015 :

- **Renforcement de la loi contre le terrorisme** (loi du 20 juillet 2015, Mon.belge du 5 août 2015) ;
 - Incrimination de la personne qui se déplace vers l'étranger ou vers la Belgique en vue de commettre une infraction terroriste – introduction d'un article 140 sexies du Code pénal
 - Élargissement des écoutes téléphoniques et enquêtes aux nouvelles infractions terroristes- article 90 ter du Code d'instruction criminelle ;
 - Élargissement du retrait possible de la nationalité par le juge aux infractions terroristes pour personnes ayant acquis la nationalité (1^{ère} génération) ;
- Loi sur le **retrait temporaire de la carte d'identité** votée le 16 juillet 2015 ;
- Loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 en vue d'une **meilleure prise en compte des menaces contre la société et la sécurité nationale dans les demandes de protection internationale** (vote à la Chambre le 16 juillet 2015).

B. Pension des policiers

Le régime transitoire a été exécuté (voté le mercredi 11 mai 2015 à la Chambre) mais le régime permanent se fait toujours attendre...

C. Pompiers

Si le financement de la réforme des zones de secours avait été prévu par la Ministre précédente, sa mise en œuvre implique des coûts supplémentaires qu'il appartiendra au fédéral de supporter.... Or, le Ministre actuel ne donne que peu d'indications à ce propos.

En outre, l'arrêté royal relatif à la réforme de la formation des membres du personnel opérationnel avait fait l'objet d'un accord au sein du précédent Gouvernement et reçu l'aval de l'inspection des Finances. Il n'a cependant toujours pas été publié au Moniteur belge...

D. Asile/immigration

Depuis son entrée en fonction, le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration s'est surtout fait connaître en raison de ses fréquentations et de ses amalgames douteux.

Théo Francken a surtout concentré son énergie sur l'**opération « Gaudi »** dont l'objectif est de renvoyer plus rapidement, dans leur pays d'origine, les auteurs de méfaits (essentiellement des vols) qui se trouvent en situation illégale chez nous. Encore une fois, il s'agit d'une opération de « com » rondement menée puisque, selon l'aveu même du Secrétaire d'Etat, aucun moyen supplémentaire n'a été affecté à cette opération. « C'est juste une plus grande coordination de différents services : la police, l'Office des étrangers, la Justice... ». Clairement, les recommandations contenues dans la circulaire du Secrétaire d'Etat étaient déjà appliquées par la plupart des communes concernées. L'ambition du Secrétaire d'Etat Francken : donner l'impression d'une plus grande fermeté.

Reste que, comme déjà dit ci-devant, il s'est laissé dépasser par **l'afflux sans précédent de réfugiés dans notre pays** comme partout ailleurs en Europe. Le Gouvernement cherche donc des solutions pour disposer d'une capacité d'accueil suffisante pour faire face à l'afflux des demandeurs d'asile. Il se refuse à parler de "crise de l'accueil" mais les places manquent et **les 20 millions d'euros d'économies imposées à Fedasil semblent intenable**s. En outre, une évaluation de **l'impact budgétaire de l'afflux des demandeurs d'asile sur les CPAS** est attendue rapidement.

Face à l'urgence, le conseil des ministres du 28 août 2015 a décidé de créer de nouvelles places d'accueil pour les demandeurs d'asile qui fuient les zones de guerre. Dans les semaines à venir, la capacité totale d'accueil de la Belgique devrait s'élever à 28.200 places.

La Belgique dispose d'une capacité structurelle de 16.200 places, auxquelles il faut ajouter 2.000 places-tampons, les 2.500 places décidées au début du mois et qui seront accessibles à partir du 1er septembre (dans les casernes, les centres existants et au centre réouvert de Holsbeek), 900 places mobiles, ainsi que 3.000 nouvelles places dans le réseau existant, notamment à la caserne

d'Elsenborn et via les initiatives locales d'accueil (ILA), accessibles progressivement à partir du 1er septembre. Dans le cadre de l'accueil d'urgence, 1.600 places seront assurées par ailleurs par Médecins Sans Frontière (MSF) et les Croix-Rouge francophone et néerlandophone. Une adjudication d'urgence sera lancée pour 2.000 places, ouverte aux ONG, au secteur privé et aux partenaires actuels.

Le gouvernement prépare également un contrat-cadre pour créer 10.000 places tampons à partir du mois d'avril, qui seront opérationnelles si nécessaire.

Le nombre de demandes d'asile en Belgique est passé de 1.289 en avril à 4.340 à la fin août, et il est probable qu'il augmente encore.

Des agents supplémentaires devraient également être engagés pour traiter les demandes et procéder au retour des demandeurs en cas de refus. Pour ce qui concerne l'Office des étrangers, 37 agents supplémentaires seront affectés à l'enregistrement des demandes, 60 à l'éloignement et 97 aux centres fermés. Quant au Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA), 120 agents y sont attendus. Nous ne disposons pas, à ce stade, d'information quant aux budgets supplémentaires qui seront alloués à la politique d'accueil des réfugiés.

Pour le cdH, la Belgique et l'Europe ont un devoir de responsabilité universelle et nous devons tendre la main comme d'autres l'ont fait avec nous dans le passé.

Les pays membres qui bordent la Méditerranée ne peuvent être laissés seuls face à ce problème par l'Union européenne. Chacun doit prendre ses responsabilités et faire des efforts pour que la capacité d'accueil de ces populations permette de répondre aux besoins.

Dans le même temps, il faut intensifier la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains en empêchant les passeurs criminels de continuer à vivre de l'exploitation de la misère humaine.

Le cdH a demandé également le renforcement des contrôles et de l'assistance aux frontières extérieures de l'Union européenne pour mieux lutter contre les filières et l'immigration irrégulière.

E. Un budget en-deçà des ambitions affichées

On l'a vu, le Gouvernement fait de la musculation. Reste qu'il ne se donne nullement les moyens de ses ambitions. Quelques illustrations symptomatiques :

1. Police

Le Gouvernement a décidé de réduire les crédits de personnel de façon linéaire à raison de 4 %, soit 31,5 millions d'euros. Les crédits de personnel prévus dans l'actuel projet de budget permettront de recruter seulement 800 agents sur les 1.400 initialement prévus.

2. OCAM

Personnel statutaire : 874.000€ (-166.000€ soit - 16% par rapport à 2014 et - 22,6% par rapport à 2013)

Personnel non-statutaire : 10.000€ (-3.000€ soit - 23% par rapport à 2014)

Total : 884.000 (-169.000 par rapport à 2014 soit - 19% par rapport à 2014).

3. Sûreté de l'Etat

Personnel statutaire : 23,632 millions € (-2,092 millions soit -8,13% par rapport à 2014 et - 9,5% par rapport à 2013)

Personnel non-statutaire : 163.000 € (-8.000€ soit -4,7% par rapport à 2014)

Total : 23,795 millions (- 2,1 millions soit - 8,1% par rapport à 2014).

Le drame héroïquement évité au mois d'août 2015 à bord d'un train Thalys rappelle l'urgence de doter nos services de Police et de Renseignement des moyens budgétaires indispensables à l'exercice correct de leurs missions.

Ce ne sont pas les libertés qu'il faut diminuer mais les moyens pour lutter contre le terrorisme qu'il faut augmenter.

A cet égard, les propos du Premier Ministre sont inquiétants et l'action de son Gouvernement également. Malgré les mesures encourageantes promises par le Ministre de la Justice en matière de contrôle des armes, le cdH attend encore la mise en œuvre d'un véritable plan de lutte contre le terrorisme notamment la surveillance et l'encadrement des terroristes combattants de retour en Belgique ainsi que des personnes suivies dans notre pays par les services de renseignements, la lutte contre la propagande sur l'Internet et la coordination entre les différents services compétents.

Le cdH n'a cessé d'exprimer au Parlement son incompréhension face aux coupes sombres que ce Gouvernement MR/NV-A fait subir aux forces de l'ordre, chargées de la surveillance du territoire, alors même que les besoins de celles-ci ne font qu'augmenter : le budget de fonctionnement de la Police fédérale a été diminué de 177 millions d'euros soit 10% du total. Du côté de la Justice, ce ne sont pas moins de 250 millions qui ont été soustraits du budget de fonctionnement (13% du total). Les services de renseignement, essentiels en matière de terrorisme, ne sont pas financés comme ils devraient l'être.

Fin juillet, le Gouvernement annonçait fièrement avoir bouclé son contrôle budgétaire. Aucune des mesures qui ont alors été dévoilées ne ciblait pourtant cet enjeu crucial pour la sécurité de tous.

Pourtant, on ne renforcera pas la sécurité en exigeant des mêmes agents, surmenés et insuffisamment équipés, d'en faire plus avec aussi peu de

ressources. Pour le cdH, il est urgent que le Gouvernement joigne enfin les moyens à l'ambition.

IV. Justice

Les remarques générales sont à peu près identiques à celles formulées pour la politique intérieure. Le ministre affiche de nombreuses ambitions au travers notamment de son « plan justice » mais force est de constater que les moyens ne suivent pas et que la Justice est plus en crise que jamais.

- A. Un projet de loi concernant la Justice a été déposé, discuté et voté en commission des Finances : **projet de loi réformant les droits de greffe** - vote en séance plénière - **loi du 28 avril 2015**: il s'agit d'une loi uniquement budgétaire qui rend encore plus difficile l'accès à la justice pour les justiciables de la classe moyenne et n'apporte aucun budget supplémentaire au département de la Justice.
- B. Un projet de loi visant à renforcer **la lutte contre le terrorisme** a été discuté et voté- loi du 20 juillet 2015 (volet lutte contre le terrorisme).
- C. **Le projet de loi (appelé Pot pourri I) modifiant le droit de la procédure civile** et portant des dispositions diverses en matière de justice a été déposé et est en discussion en commission de la Justice (à partir du 25 août 2015) . Il sera voté en plénière dès la rentrée parlementaire. Il vise à rendre la justice civile plus efficace et surtout moins coûteuse. Certaines simplifications intéressantes mais le fil rouge est essentiellement budgétaire. Un article vise à **prolonger la prescription pénale** pour les crimes les plus graves (en vue d'éviter la prescription pour les tueurs du Brabant). Ce projet de loi est en droite ligne issu du « Plan Justice ».
- D. **Le projet de loi (appelé pot pourri II) modifiant le code de procédure pénal** est actuellement pour avis au Conseil d'Etat. Il sera examiné et discuté dans la foulée du vote du projet de loi précédent.
- E. Beaucoup de **propositions de loi** ont été discutées (nombreuses auditions d'experts) et quelques unes votées généralement des lois correctrices ou des propositions de loi urgentes déposées par la majorité pour reculer des entrées en vigueur ou certaines loi « opportunistes » (Insaisissabilité des d'un Etat tiers) Des discussions plus en profondeur ont trait :
 - Aux **enfants nés sans vie** : auditions diverses
 - À l'**accouchement dans la discrétion** : auditions à réaliser
 - **Aux maladies contagieuses** : loi votée.
- F. De nombreuses discussions et débats ont eu lieu en commission de la Justice sur les plans justice, radicalisme, informatisation de la justice.

V. Politique de santé

Le Gouvernement a adopté quelques mesures en Santé (après s'être limité, dans un premier temps, à reporter des mesures adoptées par le gouvernement précédent). On attend la mise en œuvre de grands chantiers, principalement le financement des hôpitaux.

Lancé au printemps dernier, ce plan de réforme du financement des hôpitaux devrait déboucher sur :

- un financement par forfait pour les pathologies simples (en lieu et place d'un financement à l'acte) ;
- une hiérarchisation des institutions entre hôpitaux de base, hôpitaux de référence et hôpitaux universitaires (au sein de réseaux) pour l'attribution des technologies onéreuses ;
- une sécurisation du financement ;
- une manière de récompenser la qualité des soins.

Les concertations sont actuellement en cours mais tout reste à faire...

A. Projets de loi portant dispositions diverses en Santé

Deux projets de loi portant des dispositions diverses en Santé ont été adoptés en juillet 2015 et en décembre 2014.

1. Projet adopté en juillet 2015

Ce texte contenait des mesures positives :

- possibilité pour le Roi de supprimer totalement ou partiellement l'intervention personnelle relative aux prestations de santé des **donneurs vivants d'organes** (On demande depuis longtemps la suppression totale de ces coûts et de tous les freins au don d'organes de personnes vivantes) ;
- clarification par rapport aux **technologues en imagerie médicale et de laboratoire médical** ;
- **transparence financière** (informations transparentes pour les patients quant à l'aspect financier des soins de santé + obligation pour les mutualités de faire preuve de plus de transparence financière) ;
- **suppression des suppléments d'honoraires en chambre double ou commune en cas d'hospitalisation de jour** (MAIS cette mesure a un impact négatif pour le financement des hôpitaux et ne bénéficie pas forcément aux patients : on demande depuis longtemps que cette suppression soit couplée d'une non-augmentation des primes d'assurance hospitalisation mais sans succès !).

Mais aussi des mesures interpellantes :

- modifications au sujet de l'**Ordre des médecins** (le texte prépare une scission de l'Ordre des médecins sur une base communautaire plutôt que sur une base régionale) ;

- **limitation du remboursement des honoraires** forfaitaires d'admission en imagerie médicale et biologie clinique en cas de réadmission d'un patient dans les 10 jours au sein du même hôpital.

2. Projet adopté en décembre 2014

Un premier projet de loi portant dispositions diverses avait été adopté en décembre 2014 et prévoyait notamment :

- **tiers-payant social obligatoire et transparence** : report de l'entrée en vigueur du régime du tiers payant du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} juillet 2015 (pour des raisons opérationnelles). Le régime du tiers payant s'applique pour les prestations des médecins généralistes (et plus des dentistes) hormis les visites et sera limité dans un 1^{er} temps aux personnes ayant droit à un régime préférentiel (et plus pour les malades chroniques) ;
- **report (de 6 mois) au 1^{er} juillet 2015 de la date d'entrée en vigueur du chapitre 10 de la loi du 10 avril 2014 qui concerne la transparence financière des soins de santé**, notamment la mention du montant payé sur le reçu de l'attestation de soins, document justificatif pour le patient reprenant les montants payés,...
- **objectif budgétaire** : le projet fixe l'objectif budgétaire global des soins de santé pour 2015 à 23 846 820 milliers d'euros, prévoit qu'à partir de 2016, le montant de l'objectif budgétaire annuel global correspond au montant de l'objectif annuel global de l'année précédente majoré d'une norme de croissance réelle de 1,5 % plus la masse d'indexation. La nouvelle trajectoire de croissance implique des économies par rapport à la trajectoire précédente de 3 %. Une des mesures dont on a déjà beaucoup parlé est la diminution du financement de la durée de séjour des femmes en maternité. Le budget prévoyait une économie de 11,7 millions en 2015 par ce biais.

B. Chantiers en cours

1. La Ministre De Block a, nous l'avons dit, présenté les lignes de force de son projet de **réforme du financement des hôpitaux**. Les principes énoncés semblent satisfaisants mais l'on sait que le diable se cache souvent dans les détails... On attend donc de voir !
2. La Ministre a présenté également un « **Guide de santé mentale pour enfants et adolescents** ».

D. Travail en commission de la Santé Publique de la Chambre

1. La Commission a adopté une proposition de résolution visant à améliorer le diagnostic et la prise en charge des personnes atteintes du syndrome de

fatigue chronique (54-53) et une autre proposition de résolution sur la **lutte contre la pauvreté** (54-1052).

2. La Commission travaille actuellement sur plusieurs thématiques qui nous tiennent à cœur et sur lesquelles nous avons déposé des textes (les **soins palliatifs** et **l'indemnisation pour contamination par l'Hépatite**) ainsi que sur notre priorité (Proposition de loi modifiant l'article 57 de la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 en vue de garantir le **libre choix** par le patient de son prestataire de soins (54-45).
3. La Commission a rejeté notre proposition de loi sur les **paquets de cigarettes neutres**, la proposition du PS visant à équilibrer les informations sur les médicaments dont disposent les médecins (54-246), et la proposition de résolution du PS visant une meilleure prise en charge des enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme et de leur famille (54-837).

VI. Les politiques oubliées

Pour certains Ministres, le démarrage est bien difficile... Depuis leur note de politique générale, plus grand-chose de concret.

Pourtant, avec certains ministres, ont allait voir ce que l'on allait voir ! Ainsi, Jacqueline Galant, par exemple, a fait son entrée en fanfare au Gouvernement en marquant des ambitions particulièrement fortes et surtout en clamant « urbi et orbi » que ses prédécesseurs étaient tous des incapables. "Je pense que mes collègues n'ont jamais rien fait en dix ans sauf foutre un peu le bordel dans tout ce dossier si je peux m'exprimer comme ça!", a-t-elle lancé le 5 février sur les ondes de BEL-RTL à propos du dossier du survol de Bruxelles. Qu'en est-il depuis ? On se souvient essentiellement qu'elle s'est pris les pieds dans le tapis des chiffres des économies à réaliser à la SNCB, mais à part cela...

Autre ministre aux abonnés absents des concrétisations : A. Decroo. Le plan PME ou encore le "Digital Belgium" sont des projets ambitieux, mais rien encore n'annonce un début de concrétisation. On s'est occupé du saut d'index, mais les consommateurs, les assurances, les PME, les indépendants, les télécoms c'est, semble-t-il, pour plus tard...

A noter quand même que certains pas ont été franchis allant dans le sens d'un détricotage toujours plus important du pays. C'est notamment la spécialité d'Elke Sleurs qui est à l'origine de la suppression du SPP Politique scientifique.

Mais l'absence de politique ne signifie pas l'absence de menaces certaines sur certains secteurs : la privatisation annoncée, ou en tout cas permise, de Proximus et b-post ne va, à cet égard, sans poser d'importantes, voire d'inquiétantes, questions. Cette vente rapporterait 6 milliards d'euros pour Proximus et 2,6 pour Bpost. Des mesures one shot, mais qui réduiraient la voix de l'Etat dans les CA des sociétés, et le priveraient de la perception annuelle des

dividendes (environ 380 millions pour Proximus), sans compter la mise en danger des emplois au nom de la rentabilité.

A. Infrastructure

La Ministre Galant a en charge deux compétences : Belgocontrol et la SNCB. Certes, on a eu droit à quelques annonces fracassantes. Mais concrètement ?

1. Belgocontrol

Dès octobre 2014, le Conseil des ministres a approuvé une instruction ministérielle que la ministre de la Mobilité Jacqueline Galant a adressée à Belgocontrol afin de supprimer les routes aériennes survolant intensivement la zone du canal et l'est de Bruxelles (une partie de Schaerbeek, Etterbeek, Auderghem, Watermael). Ce "moratoire" vise à en revenir aux anciennes routes le long de la balise de Huldenberg, dans la périphérie est de la capitale.

Cette décision prise, la ministre s'est jusqu'à présent livré à des incantations mais rien de plus... "Il faut arrêter de dire que le dossier fait du surplace", s'est-elle agacée, arguant qu'elle veut juste qu'on la "laisse travailler". "Pendant trois mois j'ai rencontré tous les acteurs de ce dossier, on va proposer la meilleure solution, des solutions structurelles, des quick wins pour une répartition plus solidaire du bruit et mon but n'est pas non plus de créer de nouvelles routes pour finalement faire supporter la problématique du survol par d'autres populations", a-t-elle détaillé.

Interrogée début mai dernier en commission Infrastructures de la Chambre, la ministre fédérale de la Mobilité a indiqué qu'elle était à la recherche d'une "solution structurelle" afin de parvenir à une répartition équitable des nuisances sonores provoquées par les avions au départ et à destination de Brussels Airport. Le moratoire annulant le plan Wathelet est entré en vigueur le 2 avril dernier, ce qui a soulagé plusieurs communes de l'est de Bruxelles mais a augmenté le trafic au-dessus de la périphérie nord de la capitale.

Dans ses réponses, Jacqueline Galant a rappelé que la situation actuelle est la même que celle qui prévalait avant le 6 février 2014 et la mise en oeuvre du plan Wathelet. "La répartition équitable des nuisances sonores est un objectif commun du Gouvernement fédéral et des Régions", a-t-elle rappelé. En attendant, des mesures visant à limiter au maximum les désagréments engendrés par les atterrissages et décollages ont été prises, notamment les mesures dites "Quick wins".

"Ces mesures ne vont pas résoudre entièrement la problématique du survol, mais elles ont le mérite d'être implémentées rapidement et de provoquer de réels gains afin de réduire les nuisances sonores à destination de tous les citoyens", a expliqué la ministre qui a ajouté à plusieurs reprises être à la recherche d'une solution "structurelle". "Un dossier d'une telle ampleur ne peut pas être résolu en moins de six mois", a concédé Jacqueline Galant. Dont acte !

Pour le cdH, le moratoire est une réponse partielle à la problématique du survol de Bruxelles d'où la nécessité d'un plan qui réduise les nuisances sonores et améliore la qualité de vie de l'ensemble des Bruxellois. D'où l'importance aussi de travailler à des solutions structurelles (mise en place d'une autorité indépendante de contrôle, allongement de la nuit de 22h à 7h, survol des zones les moins densément peuplées).

2. SNCB

Dès novembre 2014, la ministre de la Mobilité affichait sa **volonté de réaliser d'importantes économies** à la SNCB et à Infrabel.

Après tergiversation sur les chiffres, elle a annoncé 663 millions (d'euros) d'économies à réaliser sur le budget d'ici 2019.

La ministre n'a pas fourni de détails supplémentaires sur la répartition de ces économies entre la SNCB, l'opérateur ferroviaire, et Infrabel, le gestionnaire du réseau. Elle avait auparavant évoqué une clé de répartition de 47%-53%.

Elle a aussi confirmé la volonté du Gouvernement d'instaurer un **service minimum en cas de grève**, mais en laissant "la priorité à la concertation sociale". "C'est aux partenaires sociaux de lui remettre une proposition, comme prévu par l'accord de majorité, a-t-elle souligné, tout en prévenant que le Gouvernement pourrait toutefois finir par trancher.

La ministre a encore confirmé sa **volonté d'améliorer le service aux voyageurs et la ponctualité des trains**, notamment en liant davantage la rémunération des principaux patrons (le "topmanagement") du groupe SNCB à des indicateurs de performance, comme la ponctualité des trains - tombée à 85,6% en 2013, soit la plus mauvaise en dix ans.

Comment faire mieux avec moins ? La Ministre veut "profiter des économies pour réformer en profondeur les deux entreprises (ferroviaires) publiques". Depuis, on attend de voir... Le plan de transport de la SNCB est entré en vigueur au grand mécontentement de nombreux navetteurs, essentiellement ruraux et les querelles intestines font rages à l'interne de la société publique...

Début juillet 2015, la Ministre a exposé à la Commission Infrastructure de la Chambre sa vision stratégique pour la SNCB. En fait de vision, il s'agissait uniquement de considérations financières, absolument pas orientées vers le service au public. Cet échange de vues n'a pas apporté de réponses précises en termes de tarifs, de ponctualité, d'accessibilité notamment pour les personnes à mobilité réduite...

De nombreuses questions se posent également sur la notion d'intermodalité. L'intermodalité est la complémentarité entre train et bus et non le bus à la place du train comme semble le penser la Ministre. S'engager dans une telle direction serait catastrophique pour les zones rurales et semi-rurales. En outre, le transport par bus offre moins de places et est deux à trois fois plus lent.

Le cdH demande donc à la Ministre d'aller au-delà du simple constat et de mettre sur la table des propositions précises et chiffrées en termes de budget, de personnel et d'agenda. A ce stade, la ministre se concentre sur des descriptions à courtes vues, incomplètes qui posent finalement plus de questions sur l'avenir du rail qu'elle n'apporte de réponse.

Cette rentrée de septembre pourrait donc être l'occasion pour le Gouvernement de donner enfin un peu de corps aux multiples déclarations d'intentions exprimées jusqu'ici. Il est probable que cela n'ira pas sans mal...

B. Energie

Grâce à une météo favorable, la Belgique n'a pas dû mettre en œuvre le plan de délestage préparé par l'ancienne majorité. Mais l'hiver approche à grand pas. Inévitablement, le débat sur le risque de pénurie d'électricité reviendra donc sur la table. **La Ministre Marghem a d'ailleurs promis pour septembre une révision du plan de délestage.** On attend...

Autre sujet sensible : le nucléaire. Depuis, après des débats houleux, la Chambre a adopté en juin dernier le projet de loi portant sur la prolongation des centrales nucléaires de Doel 1 et 2. **Ce débat a montré la légèreté avec laquelle le Gouvernement – en particulier la Ministre Marghem – aborde la question cruciale de la politique énergétique.**

Le groupe cdH à la Chambre s'est étonné du fait qu'il faille prolonger de 10 ans la vie d'une centrale pour uniquement garantir la sécurité d'approvisionnement pour l'hiver prochain, principal argument de la Ministre de l'Energie. De plus, et selon l'aveu de la Ministre, il est fort peu vraisemblable que Doel 1 puisse être relancé pour l'hiver 2016.

Aucune alternative ni plan d'avenir ne sont mis sur la table. Au contraire, la Ministre ne fait que détricoter les avancées obtenues sous la précédente législature pour développer le mix énergétique, comme l'appel d'offres sur les centrales à gaz, qui a été balayé d'un revers de la main. La Ministre ne semble également pas pressée de mettre en œuvre le projet Brabo et le PST 4 de Zandvliet, permettant le renforcement des interconnexions entre Pays-Bas et Belgique, et qui auraient permis d'acheminer 1800MW supplémentaires. Par là, la politique énergétique du gouvernement semble se limiter à la seule prolongation du nucléaire.

En refusant tout débat sur les alternatives, la Ministre a perdu du temps et a créé de toutes pièces l'insécurité d'approvisionnement pour l'hiver prochain. Il s'agit là d'un très mauvais signal envoyé, notamment, aux investisseurs étrangers à qui aucune stabilité énergétique ne peut être promise en l'état. Il y a maintenant urgence à dégager des solutions alternatives afin de garantir la sécurité d'approvisionnement en évitant que le portefeuille des citoyens et des entreprises ne soit mis à rude épreuve. En effet, il est maintenant plus que probable que Doel 1 ne sera pas réactivé pour l'hiver et que les réacteurs de

Doel 3 et Tihange 2 ne redémarreront probablement jamais compte-tenu des micro-fissures décelées dans leur cuve respective.

Enfin, les incidents survenus récemment à Tihange et l'arrêt provisoire du réacteur n°3 jusque fin août (à confirmer) ont démontré une nouvelle fois **l'urgence d'une reprise en main du dossier énergétique. Rien n'indique à l'heure actuelle que la sécurité d'approvisionnement soit garantie à l'approche de l'hiver prochain.**

Enfin, la ministre sera attendue également dans le cadre du dossier sur **taxe nucléaire**. Vu la situation, nul doute qu'Electrabel est en position de force pour exiger une révision à la baisse de ladite taxe. Un accord de principe est intervenu en juillet entre l'Etat et la société d'électricité. Il devrait faire l'objet prochainement d'un projet de loi.

C. Politique scientifique

Une note de politique générale remplie de fautes en français avec une grosse réorganisation de la politique scientifique et notamment la disparition du SPP Politique scientifique et la création d'une agence spatiale, mais rien de concret sauf virer Philippe Mettens.

A noter encore la grosse diminution des moyens octroyés pour la politique culturelle à Bruxelles.

D. PME, indépendants, agriculture

Plan PME : 40 mesures à venir, normalement 174 en 2015, mais aucun projet de loi pour les mettre en pratique.

E. Agriculture

La loi programme décembre 2014 pérennise les aides fiscales à l'agriculture qui existent déjà depuis l'année de revenus 2008.

F. Télécoms

Présentation de l'agenda numérique – horizon 2020 – plan très ambitieux, mais actuellement aucun projet de loi concret dans ce sens.

Conseil des Ministres du 24 avril 2015 : avant projet de loi et modifications d'arrêtés royaux pour changer le nom de Belgacom en Proximus.

Conseil des Ministres du 8 mai 2015 : Avant-projet de loi modifiant et complétant la loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques pour notamment permettre à l'Etat belge de diminuer sa participation en dessous de 50 % dans Proximus et b-post.

G. Economie – consommateurs

Le Ministre Peeters s'est surtout intéressé à l'emploi et au saut d'index et n'a rien fait dans mes matières : aucun projet de loi concernant les consommateurs ou encore les assurances.

Conseil des Ministres du 30 avril 2015 : Avant-projet de loi modifiant le Code de droit économique pour résoudre des imperfections techniques et le mettre en conformité avec des dispositions européennes.

H. Affaires étrangères

Très peu de concret ou de très détaillé, mais surtout **peu d'initiatives précises proposées par la Belgique elle-même ...généralement on se contente de soutenir les démarches d'autres acteurs** et on s'y inscrit (ONU, OTAN, UE, OSCE, etc.)

3. Comme partout, des problèmes sont causés par les coupures budgétaires linéaires. Ainsi, le 19 déc. 2014, tout juste *après* les débats budgétaires, Reynders annonçait la **fermeture de 16 ambassades et consulats**, soit la plus importante réduction de postes « de mémoire de diplomate » ! Avec certaines décisions qui posent vraiment question : fermeture des trois ambassades dans les trois pays baltes (vs inquiétudes vis-à-vis de la Russie) ; fermeture de l'ambassade à Brazzaville (pourtant base de repli en cas de problèmes à Kinshasa) ; fermeture du consulat à Casablanca (source de complications pour l'importante communauté belgo-marocaine). Ces fermetures furent en outre effectuées sans concertation avec les entités fédérées (alors que Reynders l'avait promis).
4. **Accords commerciaux (TTIP etc.)** : Gouvernement et Reynders très en faveur ...au contraire de la position officielle du cdH (cf. communiqué, conférence de presse, etc.)
2. La majorité (à la demande de cabinet Reynders) et/ou Reynders lui-même sont **chaque fois frileux sur les grands débats** (forcent le report, rejettent, imposent textes « mous », qui ne demandent rien de concret, etc.) :
 - Reconnaissance de l'État de Palestine ;
 - Support à Taïwan vs Chine ;
 - Désarmement nucléaire (résolution traité « TNP ») ;
 - Reconnaissance du génocide arménien étendu à Arméniens (Reynders évitant même –de toutes les manières possibles !– de prononcer le mot « génocide » lors de débats sur le sujet ...alors que le Sénat a adopté une résolution reconnaissant le génocide arménien dès 1998 !).
3. Parmi les différents projets de loi « portant assentiment » débattus et adoptés, seuls les trois concernant les Accords d'association entre l'UE et

l'Ukraine, la Géorgie, la Moldavie ont donné lieu à d'importants débats politiques.

Pour conclure : retards gigantesques de Reynders dans les réponses aux questions orales (plusieurs sont dans l'arriéré depuis près de 5 mois !), puisqu'il ne vient que rarement pour y répondre.

I. Défense nationale

Encore plus que dans les autres départements, « LA » problématique centrale à la Défense, dont découle tout le reste, c'est la **diminution drastique du budget**.

Pour la présente législature (2014-2019), il est ainsi prévu cette fois une (nouvelle) diminution des crédits de pas moins de -20% sur les 5 prochaines années, soit -1,5 milliard d'euros !! Cela veut dire qu'en moins de cinq ans, le Gouvernement MR-NVA aura imposé à la Défense une réduction équivalente à celle qui a été constatée en 13 ans, de 2000 à 2013 ! [chiffres du CHOD, de la Cour des Comptes, et même du Ministre Vandeput ...mais pas de Denis Ducarme (!)] Les moyens budgétaires de la Défense (hors pensions) passeront ainsi de 0,66% du PIB à 0,5% du PIB en 2019 (alors que la Belgique s'est engagée lors du Sommet de l'OTAN de Cardiff (4-5 septembre 2014) à se rapprocher d'ici 2024 des 2% du PIB).

Pour le seul budget 2015, il s'agit d'une diminution des crédits de plus de 285 millions €, soit une réduction de -11,2% ! Mais aussi d'une réduction par trois du nombre de militaires déployés à l'étranger, de 1200 à 420. Et de la suppression de toute dépense d'investissement en 2015 (que ce soit pour du nouveau matériel, du rééquipement récurrent, du remplacement de munitions, des infrastructures) !

Force est de constater que la Défense a été une nouvelle fois –et plus que jamais !– considérée comme une simple « variable d'ajustement » budgétaire, dans laquelle on pourrait aller puiser toujours plus. Pourtant tous (y compris dans l'actuelle Majorité) s'accordaient pour dire « plus jamais ça » et promettaient un réinvestissement, car « le minimum budgétaire absolu a été atteint »... La DPG est d'ailleurs assez ambitieuse pour la Défense (nouveaux investissements, gros dossiers d'achat de matériel, ambitions pour l'armée belge, etc.) : de ce fait, la réalité budgétaire est totalement en contradiction avec la DPG.

De tels choix budgétaires constituent un réel danger pour l'avenir et l'existence même de la Défense, en tant que force opérationnelle, apte à assumer ses missions de base. Il est évident qu'aller aussi loin dans les réductions dans un département déjà mis sous pression et dont les crédits avaient fini par atteindre

un seuil minimal fait peser une menace claire sur l'existence même d'une véritable armée belge.

A toutes les questions « de fond » sur l'avenir de la Défense et les grands choix qui seront incontournables (ambitions, missions, réorganisations, choix de priorités, achat de matériel –dont la question du remplacement des F-16–, etc.) le Ministre Vandepuut a chaque fois renvoyé la plupart des décisions d'importance à plus tard, dans le cadre du futur « plan stratégique » qu'il devait soumettre au Gouvernement dans les 6 mois qui suivaient l'accord de Gouvernement.

Cependant, au vu des difficultés liées à l'ampleur des coupes budgétaires, le Ministre de la Défense a indiqué en date du 11 février 2015 que seuls les principes généraux du Plan stratégique seraient exposés dans le délai de six mois initialement annoncé (et ce n'est toujours pas le cas en date du 12 mai) et que la présentation du Plan stratégique complet et opérationnel était désormais reportée de six mois, à l'automne 2015, en vue d'une mise en œuvre effective à partir du 1^{er} janvier 2016.

En attendant, avec ces nouveaux reports, la Défense se trouve donc durablement sans orientation claire, sans moyens suffisants et sans perspective précise.

J. Coopération au développement

Le Ministre a mené plusieurs missions notamment en Afrique centrale, il a participé à plusieurs sommets internationaux dans ses matières. Au niveau politique, il faut saluer sa position très ferme dans le dossier burundais (contre le maintien au pouvoir du président Nkurunziza, arrêt des violences, etc.), ses avertissements au régime et ma mise en place effective de sanctions (suspension de la coopération BE-Burundi).

Une réforme importante prévue dans la DPG a bien été mise en œuvre, soit la diminution du nombre de pays de concentration destinataires de l'aide belge au développement de 18 à 15. Concentrer les moyens pour plus d'efficacité n'est pas une mauvaise chose ...sauf s'il s'agit surtout d'une manière de diminuer les budgets. En outre, certains choix sont discutables, dont celui de tout concentrer en Afrique ou encore l'absence d'un pays comme la Tunisie (qui doit pourtant être aidé afin de consolider sa jeune démocratie, notamment face aux risques de déstabilisation terroriste).

On attend toujours les réformes de fond prévues dans la DPG, notamment en ce qui concerne :

- la réorganisation des outils (CTB, DGD, BIO, etc.)
- ou encore la réflexion sur la complémentarité des actions des ONG par rapport aux programmes de la coopération gouvernementale.

Ce qui est sûr c'est que le Ministre et son administration y travaillent, mais on n'en sait pas plus pour le moment.

Ici comme ailleurs, les restrictions budgétaires ont de réelles répercussions sur la nature même de la politique, sur l'ampleur de certains programmes, sur l'organisation des outils, etc.

K. Climat

Dernier point : la conférence de Paris sur le climat, prévue fin novembre. Les différentes entités belges ne se sont toujours pas accordées sur le *burden sharing*, soit la répartition des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre les Régions et le fédéral.

La Ministre Marghem a annoncé qu'un accord interviendra avant la conférence de Paris. Il lui reste donc trois mois pour boucler des négociations entamées dès 2008...

Pour une première conclusion...

Voici bientôt un an que ce Gouvernement est en place. Force est de constater, au vu du premier bilan établi, qu'il se caractérise essentiellement par sa « violence » sur le plan social. Nonobstant des discours qui se veulent rassurants, le Gouvernement MR/NVA a clairement montré sa volonté de casser la concertation sociale en la confinant à des questions que l'on peut qualifier d'annexes. La mesure phare que tout le monde retiendra est que le Gouvernement a procédé à un saut d'index sans même recueillir l'avis des partenaires sociaux. Par ailleurs, on sait que des mesures fortes prises en matière de pension notamment ont essentiellement pour objectif de marquer un tournant idéologique fort en passant à côté des mesures qui réellement pourraient conduire à une augmentation du taux d'emploi des travailleurs âgés.

Sur les autres fronts, le Gouvernement MR/NVA se contente bien souvent de « rouler les mécaniques » au travers de discours forts, notamment en matière de sécurité et de politique d'Asile. On remarque cependant que le Gouvernement ne se donne nullement les moyens de ses ambitions, ni même ceux indispensables pour faire face aux urgences. Les budgets sont largement insuffisants et sont même souvent en réduction linéaire par rapport aux décisions prises par l'ancien Gouvernement.

Force est de constater également que les initiatives ont été longtemps en bernés. Certes, nombre des ministres ont fait des déclarations d'intention, parfois matamoresques (cf. J. Galant et Th. Francken notamment). Pourtant, jamais la Chambre des représentants n'a connu, sur une période aussi longue, un taux aussi bas de projets déposés par le Gouvernement. Si on ne peut juger l'action

d'un Gouvernement à l'aune de sa production législative, il n'en reste pas moins que celle-ci est particulièrement faible au cours de cette session 2014-2015. Le sursaut de fin de session ne vient pas réellement démentir le propos : hors le terrain social, les volontés affichées de réformes s'expriment bien souvent dans les discours mais très peu encore dans les budgets et les textes (cf. notamment le tax shift, la réforme de la SNCB, ...).

Alors même que le gouvernement a passé son été à étaler au grand jour ses chamailleries, le cdH appelle le gouvernement à s'employer à autre chose qu'à l'augmentation des taxes sur le dos des gens, à mettre son énergie à donner du souffle aux PME et aux indépendants, à booster la création d'emploi, à augmenter le pouvoir d'achat et à rencontrer, de façon sérieuse - et plus seulement au coup par coup - les nombreux nouveaux défis auxquels notre pays doit faire face, en particulier sur les plans énergétique (électricité), sécuritaire (terrorisme) et d'accueil des réfugiés.
